

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 MARS 2006**

**Délibération  
n° 2006.03.052**

**Dotation de  
solidarité  
communautaire :  
diminution  
progressive pour le  
financement de  
l'informatisation du  
réseau de lecture  
publique et fixation  
des montants pour  
2006**

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 mars 2006**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

**DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE : DIMINUTION PROGRESSIVE POUR LE FINANCEMENT DE L'INFORMATISATION DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE ET FIXATION DES MONTANTS POUR 2006**

Par délibération n° 72 du 12 mai 2000, le conseil communautaire a décidé d'instituer une dotation de solidarité communautaire et en a défini les critères de répartition entre les communes.

Par délibération n° 180 du 28 juin 2001, le conseil communautaire a décidé de figer la répartition définie pour l'année 2000. C'est donc cette répartition qui a été maintenue jusqu'en 2005.

Lors du vote du Budget Primitif 2005, il a été décidé d'augmenter le taux de la taxe professionnelle afin de reporter d'une année la suppression progressive de la dotation de solidarité communautaire.

Lors de la présentation des Orientations Budgétaires 2006 à la réunion de conseil communautaire du 2 février 2006, cette suppression progressive a été actée pour financer l'informatisation du réseau de lecture publique et la préfiguration de la médiathèque (-25 % en 2006, -50% en 2007, -75 % en 2008 et suppression en 2009).

Le projet de budget primitif 2006 a donc pris en compte cette diminution de 25%.

Cette baisse de la dotation de solidarité communautaire en 2006 s'élève à 228 674 € (DSC 2005 : 914 695 € / DSC 2006 : 686 021 €).

Les dotations 2006 pour chaque commune figurent dans le document annexé.

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Programmation du 14 mars 2006,

**Je vous propose :**

**DE FIXER** les montants des dotations de solidarité communautaire pour 2006 selon le tableau ci-annexé.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE (4 ABSTENTIONS),  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**29 mars 2006**

**Affiché le :**

**30 mars 2006**

## TABLEAU DE REPARTITION DE LA DSC POUR 2006

	DSC 2005 (rappel)	DCS 2006 (-25%)
ANGOULEME	387 275,00 €	290 456,25 €
FLEAC	27 827,00 €	20 870,25 €
GOND-PONTOUVRE	47 692,00 €	35 769,00 €
ISLE D'ESPAGNAC	45 350,00 €	34 012,50 €
LA COURONNE	57 392,00 €	43 044,00 €
LINARS	20 588,00 €	15 441,00 €
MAGNAC	24 668,00 €	18 501,00 €
NERSAC	20 120,00 €	15 090,00 €
PUYMOYEN	19 126,00 €	14 344,50 €
RUELLE	45 779,00 €	34 334,25 €
SAINT-MICHEL	28 465,00 €	21 348,75 €
SAINT-SATURNIN	14 871,00 €	11 153,25 €
SAINT-YRIEIX	44 369,00 €	33 276,75 €
SOYAUX	116 995,00 €	87 746,25 €
TOUVRE	14 178,00 €	10 633,50 €
<b>Total</b>	<b>914 695,00 €</b>	<b>686 021,25 €</b>